Dossier de candidature

PITCH FOR Development S2E2 2024

Pour s’inscrire, merci de retourner ce dossier par courriel avant le 21/06/2024 – 12h00 (heure de Paris) à :

ami@s2e2.fr

Compléter le dossier suivant sur maximum 25 pages en supprimant les annotations en italique et en respectant le formalisme global. Le présent dossier de candidature et ses annexes sont à joindre séparément, au format pdf, dans un dossier compressé incluant les annexes nécessaires (liasses fiscales ou relevé SIREN et enregistrement au Tribunal de Commerce), les autres annexes éventuelles, lettres de soutien…

Nom de l’entreprise

# Projet & Entreprise

## Données légales

Contact du déposant

Nom : Prénom :

Fonction :

Courriel : Téléphone :

Raison sociale de l’entreprise :

SIRET : NAF :

Statut juridique :

Date de création (ou de reprise) :

Statut d’entreprise en difficulté : oui - non

Site web :

Réseaux sociaux :

Adresse administrative

N° & Libellé de la voie :

Complément d'adresse :

Code postal : Commune :

Taille de l'entreprise (Règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014)

Effectif de l’entreprise ETP : dont CDI :

Classification (rayer ou supprimer les mentions invalides) :

Petite Entreprise (PE) : < 50 personnes ET CA ≤ 10 M€ ou Bilan ≤ 10 M€ ET Autonome\*

Moyenne entreprise (ME) : < 250 personnes ET CA ≤ 50 M€ ou Bilan ≤ 43 M€ ET Autonome\*

Grande Entreprise (GE) : non PE ET non ME

Entreprise de Taille Intermédiaire (ETI) : GE ET < 5 000 salariés ET CA ≤ 1,5 G€ ou Bilan ≤ 2 G€

\* Si non Autonome : prise en compte des liens et partenariats

Merci de détailler :

* Effectif consolidé du groupe si appartenance à un groupe :
* Dernier chiffre d’affaires :
* Dernier CA consolidé du groupe si appartenance à un groupe :

Capital social

Montant du capital social (€) :

Composition du capital social :

Aides publiques

La société a-t-elle déjà reçu des aides publiques ?

Si oui, lesquelles, quand, et de quel montant ?

L’entreprise est-elle engagée dans une démarche RSE ?

## Activité principale et actuelle de la société

Décrire de manière aussi exhaustive que possible l’activité / les activités et marchés de l’entreprise les segments, le modèle d’affaire (B2B, B2C, B2B2C…), actuels.

## Résultats financiers

Fonds propres avant financement selon liasse fiscale :

Capitaux propres année N-2 (ligne DL) :

Chiffre d’affaires année N-2 :

Résultat année N-2 avant impôt (ligne GW) :

Capitaux propres année N-1 (ligne DL) :

Chiffre d’affaires année N-1 :

Résultat année N-1 avant impôt (ligne GW) :

Stade d’avancement (amorçage, développement, commercialisation, reprise) :

Origine du contact (comment avez-vous entendu parler du présent AMI ?) :

## Résumé opérationnel

(points principaux du projet de l’entreprise)

## Offre actuelle

(regroupe les caractéristiques des produits, process et des services que vous souhaitez mettre en avant : nature de l’offre - présentation du service, fonctionnalité, performance, points faibles, ... - stade de développement -concept, prototype, test, recherche-développement, …- PI - marques, brevets, technologies utilisées - stratégie commerciale)

# Équipe dirigeante

Contact principal (joindre cv)

Nom :

Prénom :

Email :

Tél. :

Mobile :

LinkedIn :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Autre contact (joindre cv)

Nom :

Prénom :

Email :

Tél. :

Mobile :

LinkedIn :

Adresse :

Code postal :

Ville :

# Motivation de déposer un dossier à l’AMI Pitch for Development S2E2

*Le dossier concerne-t-il le siège social de la société ou un autre site (et si oui lequel et pourquoi) ?*

*En quoi votre projet répond à l’AMI (stratégiquement, techniquement, socialement…) ?*

*Quels sont les besoins identifiés dans le cadre de cet AMI : financement, échanges, partenaires, entraînement au pitch, expertise de projet...*

# Analyse de risques

## ****Risques, opportunités, faiblesses et menaces sur le projet de l’entreprise****

*Un exemple de formalisation du swot est fourni pour exemple (\*) en annexe 1.*

## Mesures compensatoires aux risques

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Risque | Probabilité | Impact | Criticité | Action correctrice | Criticité corrigée |
| Pandémie\* | 2 | 2 | 4 | Programmation d’un stock prévisionnel | 2 |
| Départ des 2 RH stratégiques\* | 2 | 3 | 6 | Campagne de recrutement prévisionnel avec contractualisation auprès de 3 cabinets de RH complémentaires | 3 |
|  |  |  |  |  |  |

Probabilité : 1 – extrêmement improbable, 4 – fréquent
Impact : 1 – négligeable, 4 – catastrophique
Criticité : Probabilité x Impact

# Marche

## Description

Évolutions passées et prévues :

Cibles, segments et tailles :

Typologie de la clientèle :

Évolution du modèle d’affaires :

Environnement concurrentiel :

*(le développement prévu d’un ou plusieurs produits, procédés ou services, est-il déjà disponible(s) sur le marché ? Fournissez une brève description de la façon dont l’analyse a été effectuée et des principaux points à retenir. Incluez des informations sur les alternatives actuelles que les acheteurs ciblent et sur la manière dont votre produit ou service est meilleur. Cette analyse peut être synthétisée dans sous forme de tableau comme fourni ici à titre d’exemple)*

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Structure concurrente | Activités | Dept | CA avant 2024 (k€) | Domaines communs à ma structure | Spécificités des produits comparés à ceux de ma structure |
| Société 1 |  |  |  | - | ++ |
| Société 2 |  |  |  | + | - |
| Société 3 |  |  |  | ++ | + |
| Société 4 |  |  |  | ++ | -- |
| Société 5 |  |  |  | ++ | + |

Origines des projections financières (performances passées, études de marché…).

*(décrire les prévisions de croissance supposée et de bénéfices générés)*

Management de la propriété intellectuelle (brevets, marques, …) :

Plan marketing

(décrire les objectifs et la stratégie de marketing, y compris les coûts, les objectifs et le plan d’action – décrire le plan de développement prévisionnel des prospects, de conversion des prospects en clients)

## Objectifs à atteindre

Présentation des produits et services actuels et en cours de développement :

Innovation :

*(originalité du concept, gain en compétitivité, …)*

Plan stratégique :

*(dans les domaines de R&D, industrialisation et production, commercialisation et marketing)*

# Business Plan

## Démarche actuelle

Investisseurs et financeurs rencontrés :

Fonds publics visés :

Montant des fonds recherchés en année N et N+1 :

Utilisation des fonds prévue :

## Résumé

Résumer tous les points clés du plan d’affaires à venir, de manière concise, sur 15 lignes maximum.

## Prévisions financières

Fournir en annexe les prévisions financières de la société (forme au choix), dont les :

* Bilan financier actuel et prévisionnel
* Plan de financement
* Compte de résultat

Au besoin, s’inspirer du tableur fourni en annexe « [NOM-ENTREPRISE\_AMI Pi4Dev S2E2 - Annexe 1 – Business plan.xlsx](https://polecomps2e2.sharepoint.com/sites/S2E2-365/Documents%20partages/Equipe/02_Groupes%20de%20Travail/Comit%C3%A9%20d%27engagement/AMI%20PiC%20S2E2/Pour%20publication/NOM-ENTREPRISE_AMI%20Pi4Dev%20S2E2%20-%20Annexe%201%20-%20Business%20plan.xlsx) » pour transmettre les données.

Modes de sortie des investisseurs :

*(alternatives possibles s’ils veulent liquider leur investissement)*

# Impacts

## Retombées économiques

(pour le territoire, chiffrées et étayées en termes d’emplois - accroissement, maintien de compétences, etc. - de développement d’une filière ou d'anticipation de mutations économiques ou sociétales)

## Performance environnementale

Inscription dans une démarche de transition énergétique :

Inscription dans une démarche de décarbonation :

# Engagement

Je soussigné(e), {nom} {prénom} accepte les conditions définies dans la présente et reconnaît avoir également pris connaissance de l’autorisation de droit à l’image et des conditions générales de service jointes ci-après et les accepte sans réserve.

Fait à : le :

Signature

CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICE

VERSION DU 27.03.2024

**1. APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES** Le Pôle de Compétitivité « Sciences et Systèmes de l’Energie Électrique », immatriculé sous le numéro 489 423 228 RCS TOURS, dont le siège social sis Pôle S2E2 c/o STMicroelectronics, 10 rue Thalès de Milet, 37071 TOURS CEDEX 2, effectue en tant qu’association, des prestations de montage, de gestion et suivi de projets, de coaching, de conseil, d'étude et de recherche, d'audit, et tout autre type de prestations associées : création de partenariats, développement de marchés nationaux et internationaux, formation, information, communication, relation presse, veille, intelligence économique. Les présentes conditions générales de prestations de service (CGV) constituent le socle unique de la relation commerciale, conformément à l’article L 441-6 du Code de Commerce, et s'appliquent à toute prestation fournie par le pôle S2E2 auprès de ses Adhérents ou futurs Adhérents (Candidat, Client ou Adhérent). En cas de contradiction entre les conditions particulières de vente et les présentes CGV, les dispositions des conditions particulières de vente priment. Les CGV sont consultables en ligne sur le site Internet : « www.s2e2.fr ».

**2. CONFIDENTIALITÉ** Le Candidat, Client ou Adhérent s’engage à respecter la plus stricte confidentialité concernant les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant le pôle S2E2 et fournis par le pôle S2E2. Le pôle S2E2 s'interdit de communiquer à des tiers, sans accord préalable, toute information et document de nature économique, technique ou commerciale fourni par le Candidat, Client ou Adhérent. Le personnel du pôle S2E2 est contractuellement tenu au secret professionnel. Le pôle S2E2 ne saurait être tenu responsable de la divulgation de ces renseignements si ceux-ci étaient du domaine public, si le pôle S2E2 en avait déjà connaissance, s'il venait à les obtenir régulièrement par d'autres sources, ou bien encore s'il était tenu de les divulguer à une autorité dans le cadre d'une procédure administrative ou judiciaire.

**3. COMMANDE ET ACCEPTATION** Les prestations de service ne sont parfaites qu’après :

* Demande expresse du Candidat, Client ou Adhérent adressée au pôle S2E2
* Établissement d’un bon de commande et fixation d’un planning prévisionnel de réalisation du service par le pôle S2E2.
* Retour, par tout moyen, dudit bon de commande dûment accepté, daté et signé avec la mention « Bon pour accord » par le Candidat, Client ou Adhérent, accompagné du cachet commercial le cas échéant, et du règlement de l’acompte éventuellement demandé. Ledit bon de commande constitue les conditions particulières de vente venant modifier ou compléter les présentes CGV.

Dans le cadre des prestations de formation, la convention de formation constitue les conditions particulières. Dès signature du bon de commande par le Candidat, Client ou Adhérent, les présentes CGV sont expressément agréées et acceptées par le Candidat, Client ou Adhérent, qui reconnait en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d’achat.

**4. CONDITIONS FINANCIÈRES ET DELAI D'EXÉCUTION - PRIX :** Le prix des prestations et les modalités de facturation sont définis par les présentes CGV et les conditions particulières de vente. Le prix indiqué dans le bon de commande est établi sur la base des données fournies par le Candidat, Client ou Adhérent et pour des conditions normales d'exécution de la prestation. Il est, sauf indication contraire, exprimé en euros, hors taxes, hors frais déplacement. Le Candidat, Client ou Adhérent pourra bénéficier de réductions de prix, remises et ristournes en contrepartie de la fourniture du service, déterminés d’un commun accord entre le Candidat, Client ou Adhérent et le pôle S2E2, en fonction de la nature et du volume des services fournis. En aucun cas, le prix de la prestation ne peut être renégocié après que la prestation ait été réalisée en bonne et due forme. - **DÉLAI D’EXÉCUTION :** Sauf indications contraires, le bon de commande établi par le pôle S2E2 indique la durée de validité du devis qui court à compter de sa date d'émission. Les délais de réalisation figurant dans les conditions particulières de vente sont donnés à titre indicatif. Les délais d'exécution s'entendent à partir de la date de démarrage de la prestation, subordonnée à la réception des éléments nécessaires à l'exécution de la prestation (documents et informations, notices, ...), et le cas échéant du règlement de l'acompte lorsque celui est mentionné dans le bon de commande. Le dépassement des délais par le pôle S2E2 ne donne pas au Candidat, Client ou Adhérent la faculté de refuser la prestation et ne peut donner lieu à retenue, compensation, pénalités ou dommages et intérêts. La seule responsabilité du pôle S2E2 est d'informer en temps opportun le Candidat, Client ou Adhérent d'éventuelles difficultés de réalisation ou d’exécution. Dans le cas où la prestation doit être réalisée dans un délai d'urgence spécifié par le Candidat, Client ou Adhérent, une majoration du prix indiqué pourra être appliquée. Lorsqu'une date pour l'exécution des prestations a été convenue avec le Candidat, Client ou Adhérent, et que les prestations ne peuvent avoir lieu à cette date pour une cause imputable directement ou indirectement à ce dernier, et quelle qu'en soit la cause, une nouvelle date sera définie d'un commun accord en tenant compte des contraintes de planning du pôle S2E2.

**5. MODIFICATION OU ANNULATION DE LA COMMANDE** Le contenu des prestations est mentionné dans le bon de commande. Les éventuelles modifications et ou travaux complémentaires des prestations, survenant après l’acceptation du bon de commande, par le Candidat, Client ou Adhérent, ne seront prises en compte, dans la limite des possibilités (temporels, de ressources humaines ou d’aptitudes) du pôle S2E2, que si elles sont notifiées par un avenant au bon de commande signé des deux parties. Ces modifications et ou travaux complémentaires peuvent donner lieu à un supplément de prix et à un délai supplémentaire d'exécution précisés dans l’avenant. La demande d’ajournement ou d'annulation de la commande par le Candidat, Client ou Adhérent, doit être notifiée par lettre recommandée avec demande d’avis de réception au pôle S2E2. Dans ces cas, une indemnité calculée comme suit sera appliquée de plein droit : si la demande intervient avant la date de démarrage de la prestation, aucune indemnité ne sera demandée par le pôle S2E2, à l’exception de l’éventuel acompte initialement versé par le Candidat, Client ou Adhérent qui sera conservé si la demande intervient après la date de démarrage de la prestation, le pôle S2E2 conservera l’acompte versé initialement par le Candidat, Client ou Adhérent et facturera au Candidat, Client ou Adhérent les frais de déplacement et de réalisation ou exécution de la prestation, en fonction du taux de réalisation de la prestation. Si des circonstances indépendantes de sa volonté l’y obligent, le pôle S2E2 se réserve le droit de reporter les prestations, de modifier le lieu de son déroulement ou les intervenants, tout en respectant la même qualité initialement prévue. A défaut de réception du bon de commande dûment signé par le Candidat, Client ou Adhérent et de l’acompte, ou à compter de la date d’expiration du bon de commande telle que stipulée dans ce dernier, la proposition est considérée comme annulée, et, le pôle S2E2 se réserve le droit de ne pas réaliser la prestation. Le pôle S2E2 dispose d’un droit de résiliation unilatérale qu’il peut exercer par lettre recommandée avec demande d’avis de réception, moyennant un préavis de 30 jours dans les conditions suivantes :si la résiliation intervient avant la date de démarrage de la prestation, le pôle S2E2 remboursera au Candidat, Client ou Adhérent l’acompte versé initialement, si la résiliation intervient après la date de démarrage de la prestation, le pôle S2E2 ne remboursera pas au Candidat, Client ou Adhérent l’éventuel acompte versé initialement mais les sommes versées postérieurement, au prorata du temps passé en vue de la réalisation de la prestation, et restituera les premiers travaux réalisés. Pour les personnes physiques, conformément au code de la consommation, celles-ci disposent d’un droit de rétractation de 14 jours sans obligation de paiement.

**6. RÉALISATION DE PRESTATIONS** Le Candidat, Client ou Adhérent s’engage : à mettre à la disposition du pôle S2E2, dans les délais convenus, les documents, informations ou matériels nécessaires à l’exécution de la prestation ; à réaliser les travaux lui incombant ; à respecter les procédures mises en place pour la réalisation de la prestation. Le pôle S2E2 se réserve le droit de refuser d'accomplir les prestations dans le cas où il estimerait que le projet présente un risque non négligeable pour les personnes, les biens ou l'environnement. Le pôle S2E2 ne peut en aucun cas être tenu responsable de la détérioration des documents ou matériels, du seul fait de l'usage ou de l'expérimentation réalisés dans le cadre de la prestation.

**7. PRESTATION IMPLIQUANT UNE INTERVENTION SUR SITE** Le Candidat, Client ou Adhérent s'engage à mettre à disposition du pôle S2E2 les moyens d'accès aux lieux d'exécution de la prestation, aux équipements et à leurs documentations techniques nécessaires au déroulement de la prestation. Il appartient au Candidat, Client ou Adhérent de prendre toutes les dispositions administratives et de sécurité relatives à l'accès et aux conditions d'intervention du pôle S2E2 sur le site du Candidat, Client ou Adhérent et aux équipements objets de la prestation.

**8. UTILISATION DES RÉSULTATS – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE** Seuls les documents originaux et les copies certifiées conformes font foi vis-à-vis des tiers. Aucune modification ni altération ne pourra être portée sur ces documents après communication. La reproduction d'un document établi par le pôle S2E2 n'est autorisée que sous sa forme intégrale avec l’accord préalable et écrit du pôle S2E2. Toute autre forme de référence aux prestations du pôle S2E2 doit faire l'objet d'un accord écrit préalable du pôle S2E2. Toute utilisation des résultats communiqués par le pôle S2E2 ou toute référence à ses travaux de nature à tromper le consommateur ou l'utilisateur du produit ou du document pourra être poursuivie conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. La marque du pôle S2E2 et son logo demeurent la stricte propriété du pôle S2E2, toute reproduction partielle ou intégrale étant strictement interdite (sauf accord préalable écrit du pôle S2E2) sous peine de poursuites. Le pôle S2E2 se réserve les droits de propriété intellectuelle sur les travaux, supports pédagogiques, études, concepts, méthodes, outils, dessins, logos, modèles, prototypes, etc., réalisés en vue de la fourniture des services au Candidat, Client ou Adhérent.

Le Candidat, Client ou Adhérent :

* s’interdit toute reproduction, utilisation, diffusion, traduction ou exploitation desdits travaux, supports pédagogiques, études, concepts, méthodes, outils, dessins, modèles, prototypes, etc., ou toute diffusion à des membres de son personnel ou à des tiers, à des fins autres que celles prévues initialement par les Parties, sans l’autorisation expresse, écrite et préalable du pôle S2E2 ;
* s’interdit de commercialiser, d’adapter, de modifier, en totalité ou en partie, les travaux, supports pédagogiques, études, concepts, méthodes, outils, dessins, modèles, prototypes, etc., fournis par le pôle S2E2.

**9. FACTURATION ET PAIEMENT** Sauf demande explicite, la facture est rédigée au nom du demandeur de la prestation. Elle est payable en euros, par chèque ou par virement au nom du pôle S2E2 (art. L 441-6 du Code du Commerce - Loi NRE). À défaut de dispositions particulières, les factures émises par le pôle S2E2 sont payables au plus tard 30 jours fin de mois. Le pôle S2E2 n'applique pas d'escompte. Un acompte, initialement prévu dans le bon de commande, est exigé lors de la passation de la commande.

Le pôle S2E2 ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des services commandés par le Candidat, Client ou Adhérent, si celui-ci ne lui en paye pas le prix dans les conditions et selon les modalités indiquées aux présentes CGV. En application des dispositions de l'article L. 441-6 du Code de Commerce, des pénalités de retard sont exigibles à compter du premier jour suivant la date de règlement figurant sur la facture. Les pénalités fixées à 3 fois le taux d'intérêt légal de l'année en cours, sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. À ces pénalités s'ajoute une somme forfaitaire de quarante (40) euros due au titre des frais de recouvrement. Une facture de pénalités de retard, payable dès réception, sera émise après règlement effectif du principal, la date du paiement fondant le calcul du nombre de jours de retard. Lorsque le devis précise un échéancier de paiement des prestations, il est établi en tenant compte de la nature de la prestation, de son échelonnement dans le temps et des ressources nécessaires à sa réalisation. Le non-paiement d'une échéance, dans les délais prévus au présent article, entraîne de fait la suspension de la réalisation de la prestation en cause avec le Candidat, Client ou Adhérent.

**10. RESPONSABILITÉ ET FORCE MAJEURE** Le pôle S2E2 s’engage à tout mettre en œuvre pour réaliser les services qui lui sont confiés. Le pôle S2E2 garantit, conformément aux dispositions légales, le Candidat, Client ou Adhérent, contre tout défaut de conformité des services, provenant d’un défaut de conception ou de fourniture desdits services, à l’exclusion de toute négligence ou faute du Candidat, Client ou Adhérent. La responsabilité du pôle S2E2 ne peut être engagée qu’en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l’exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit. Afin de faire valoir ses droits, le Candidat, Client ou Adhérent devra, sous peine de déchéance de toute action s’y rapportant, informer le pôle S2E2, par écrit, de l’existence de défaut de conformité, dans un délai précisé sur le bon de commande. Le pôle S2E2 rectifiera ou fera rectifier, à ses frais exclusifs, selon les modalités adéquates et agréées par le Candidat, Client ou Adhérent, les services jugés défectueux.

En tout état de cause elle est limitée au montant H.T. de la prestation remise en question, quel que soit le préjudice, à l'exclusion de toute autre réparation. La responsabilité du pôle S2E2 ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l’exécution de l’une de ses obligations, découle d’un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s’entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l’article 1148 du Code civil.

**11. ATTRIBUTION DE JURIDICTION** Les présentes CGV et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français. Dans le cas où les présentes CGV seraient traduites, en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige. Tous les litiges qui pourraient éventuellement survenir entre le pôle S2E2 et le Candidat, Client ou Adhérent, de quelque nature qu’ils soient, seront soumis aux tribunaux de TOURS, même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs ou d'appel en garante.

AUTORISATION DROIT À L’IMAGE

Vous autorisez, à titre gratuit, Le pôle S2E2 à reproduire, représenter et exploiter votre image telle que fixée sur les photographies et vidéos prises lors de la remise de prix, et le cas échéant, les propos que vous auriez tenus lors de cet évènement, directement ou par tout tiers autorisé par le pôle S2E2 :

* par voie de presse écrite, voie audiovisuelle, voie informatique (notamment sites internet, intranet, les réseaux sociaux..) et procédés techniques connus ou inconnus à ce jour ;
* sur tous supports et notamment pellicules, papiers, vidéos, CD-ROM, CDI, DVD ;
* sur tous formats, insérés ou non dans des documents audiovisuels, informatiques, multimédias.

Cette autorisation est valable pour la communication interne et externe du pôle

La présente autorisation est accordée pour une durée déterminée de 3 ans. Vous reconnaissez qu’à l’issue de cette autorisation, le pôle S2E2 pourra réutiliser votre image telle que fixée lors de l’évènement uniquement dans le cadre d’une utilisation à des fins de rappels historiques.

Les personnes concernées par nos traitements bénéficient à tout moment pour les données à caractère personnel les concernant et dans les conditions prévues par la loi, d’un droit d’accès, de rectification, d’opposition, de limitation, d’effacement, à la portabilité, à communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès, de retrait de leur consentement (si donné) et du droit de former une réclamation auprès de l’autorité compétente.